

Réunion 7 juillet 2020 à Varennes-Vauzelles

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : Mme BEAURENAUD, MM. ALDAX, ATERO, BERFORINI, BUCHETON, DUFLOUX, FONTENIAUD, FRANCE, LAVALETTE, MAY, MEIGNEN, NOGUES, PONSONNAILLE

Membres excusés : Mme GALVAING-GAUTHIER (pouvoir à F. VALLET), MM. BASTIEN, BONDOUX, BOITIER (pouvoir à D. ATERO), LEJEUNE (pouvoir à B. MAY)

Membres invités excusés : MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER, TREPKA

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

⇒ **Comité de Direction du 9 juin 2020**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

4.1. Situation suite à la COVID 19

L'amélioration de la situation sanitaire a amené le gouvernement à autoriser la reprise des sports collectifs à compter du 22 juin « **avec des mesures de prévention adaptées.** »

Des informations en provenance de la FFF et des protocoles sanitaires gouvernementaux sont disponibles.

- un guide diffusé par la Direction Médicale de la FFF qui regroupe les préconisations sanitaires, médicales et sportives (version mise à jour au 22 juin 2020).
- un guide publié par la Direction Technique Nationale de la FFF : le guide « *Reprise d'activité dans les clubs de football* » est utile pour faciliter la reprise de la pratique sur les terrains dans les clubs qui le souhaitent. Il rassemble les informations à connaître, les mesures et règles à mettre en place ainsi que des conseils pour organiser des ateliers avec et sans ballon pour toutes les catégories d'âge, des U7 aux U18.
- 4 affiches de conseils pratiques et simples à mettre en œuvre, à destination des clubs et de leurs licencié(e)s, à télécharger :
 - Activités de reprise proposées des enfants aux adultes
 - Aménagements pour accéder aux installations sportives
 - Recommandations pour l'organisation de la pratique
 - Les bons comportements à adopter pour la reprise dans les clubs.

Cependant il nous faut rester très vigilants et continuer à respecter les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres.

4.2. Fonds National de Solidarité

Françoise VALLET rappelle les grandes lignes du FDS qui a fait l'objet d'un courrier commun Ligue et les 7 Districts :

- Chaque club amateur (sauf groupement) percevra une somme de 10 € par licencié
- Pour en bénéficier, chaque club doit répondre au questionnaire en page d'accueil de son compte FootClubs. Ce questionnaire s'affiche automatiquement à chaque ouverture de Footclubs, tant qu'il n'est pas renseigné et validé à 100%.
- En complément, les clubs de moins de 100 licenciés bénéficieront d'une aide en matériel (ballons).

Les crédits clubs seront échelonnés en fonction des dates de réponses au questionnaire :

1^{er} crédit le 01/09

2^{ème} crédit le 30/09

3^{ème} crédit le 15/10

La Présidente informe que le District vérifiera que tous les clubs font bien la démarche de remplir le questionnaire correctement. Ce travail a déjà commencé dès réception de la 1^{ère} liste du 02 juillet.

Une relance sera exercée auprès des retardataires suivie d'autres si besoin par téléphone et/ou mail.

Un rappel sera aussi fait sur le site.

FNS : fonctionnement-Chaque club amateur percevra 10€ par licencié.

Cette somme ne sera pas versée directement aux clubs (ni chèque ni virement). Elle sera créditée sur les comptes Ligue et District des clubs qui auront rempli le questionnaire sur FootClubs.

Elle apparaîtra dans le crédit des comptes clubs Ligue et District soit le 01/09, soit le 30/09, soit le 15/10 en fonction de la date de réponse au questionnaire.

La répartition se fera par moitié entre le crédit Ligue et District.

Exemple d'un club ayant 150 licenciés :

Compte Ligue : Montant du crédit 750 € incluant la part fédérale de 3,50€

Compte DNF : Montant du crédit 750 € incluant la part fédérale de 3,50€

4.3. Assemblée électronique de la FFF du 26 juin

Françoise VALLET informe de la tenue de l'Assemblée Fédérale dématérialisée le vendredi 26 juin 2020 à 11h, laquelle a eu pour ordre du jour l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Fédérale

du 14 décembre 2019, l'approbation de la Convention et du Protocole d'Accord Financier entre la F.F.F. et la L.F.P., ainsi que le rapport du COMEX rendant compte des décisions liées à l'épidémie de Covid-19.

4.4. Assemblée électronique de la LBFC du 26 juin

Cette AG s'est tenue électroniquement en présence des représentants des Clubs Régionaux et les Délégués des clubs de Districts.

3 votes ont été proposés

Vote n°1 : Validez-vous les modifications apportées aux articles 44 et 45 concernant la pérennisation d'un championnat de Régional 1 Masculin avec 3 groupes de 12 équipes ? 3229 voix « OUI » soit 89.22%.

Vote n°2 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 72-1 concernant la pérennisation d'un championnat de Régional 1 Féminin avec 1 groupe de 12 équipes ? 3522 voix « OUI » soit 97.32%.

Vote n°3 : Validez-vous les modifications apportées à l'article 72-13 concernant le championnat de Régional 3 Féminin ? 3477voix « OUI » soit 96.08%.

4.5. Services Civiques

Le District s'est positionné pour un service civique avec l'agrément FFF avec comme mission « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football – PEF ». Un appel à candidatures sera lancé en septembre pour une prise de poste début novembre 2020.

Le District de la Nièvre de Football et la DDCSPP ont, depuis la saison passée, mis en place une action « Lutte contre la violence et les incivilités dans le domaine du football » pour agir contre la recrudescence des actes d'incivilités et de violence sur les stades. Cette dernière nécessite donc de trouver de nouveaux moyens d'action en complément des moyens existants comme le Challenge de l'Éthique (Fairplay et VES), protocoles d'avant-match

Et c'est pourquoi l'option d'un Volontaire en service civique dans des clubs (10 clubs pour 13 volontaires) a été retenue pour sensibiliser contre ce fléau en travaillant plus particulièrement auprès des jeunes, des parents, des dirigeants, des éducateurs

Aussi un deuxième poste de Volontaire avec l'agrément DDCSPP/DNF sera proposé sur cette mission. Un appel à candidatures sera lancé rapidement. Le poste sera à pourvoir à partir du 15 septembre 2020 pour une période de 8 mois.

4.6. .BPJEPS Apprentissage

Les mesures gouvernementales à venir au 1^{er} juillet semblent être très intéressantes avec un financement de 8000 € contre 4125 € avant.

Plusieurs fois sollicitée, la Présidente, accompagnée de Christophe NOGUES et Anthony ARCHAMBAULT ont reçu M. Mathieu MOREUX de FORMASPORT PLUS pour avoir des renseignements complémentaires sur ce type de contrat.

Après discussion avec la commission technique, des besoins ont été mis en évidence au niveau du développement du football féminin et du football à l'école entre autres, la Présidente demande l'avis des membres du Comité de Direction pour adhérer à ce projet. Une fiche de mission sera établie avant la mise sur le site de la fiche de candidature. Projet validé à l'unanimité.

4.7. Dossiers institutionnels

4.7.1. Le Dossier ANS (ex CNDS) du District a été finalisé pour le 31 mai.

Au niveau des clubs, 9 clubs ont également déposé un dossier.

Christophe NOGUES et Françoise VALLET ont géré ce dossier avec la LBFC et les autres districts pour respecter l'enveloppe allouée.

4.7.2. Au niveau du dossier de subventions auprès du Conseil Départemental, les dossiers ont été envoyés aux clubs le mardi 30 juin pour un retour impératif pour le vendredi 10 juillet.

Guy LAVALETTE et Françoise VALLET traiteront ce dossier.

Au niveau du dossier DNF, Christophe NOGUES, Guy LAVALETTE et Françoise VALLET ont échangé par visio avec M. Mathieu KUHAR MULLER, en charge de la mission Sport au Conseil Départemental, sur les actions envisagées pour la nouvelle convention de 3 ans.

5. POINT FINANCIER

5.1. District

Avant de lui donner la parole, la Présidente remercie Guy LAVALETTE pour tout le travail qu'il fournit en comptabilité.

Guy LAVALETTE fait un rapide point financier et indique que l'exercice sera légèrement déficitaire.

5.2. Clubs

Guy LAVALETTE aborde le cas du club de COSNOIS FC dont la dette de 4568,26€ est exigible au 10 juillet 2020, date limite d'engagement des équipes tel qui leur a été demandé dans un courrier daté du 11 juin dernier.

Il indique avoir reçu ce jour 5 chèques établis avec des échéances allant du 30 août au 30 décembre 2020 soit en dehors de la date fixée dans le courrier référencé ci-dessus.

Par conséquent, les membres du Comité de Direction décident à l'unanimité de leur demander par courrier dès le lendemain via Notifoot le paiement de l'intégralité de la somme au 10 juillet 2020 faute de quoi et conformément à **l'article 200 des règlements généraux de la FFF et à l'article 10 alinéa 10.1 des Statuts du DNF**, ce manquement à leurs obligations entraînera le refus d'engagement du club pour toutes compétitions pour la saison 2020/2021 et la radiation du club.

6. ORGANISATION SPORTIVE PROCHAINE SAISON

6.1 Poule de Championnat Départementale 2 incomplète

Suite à la mise en sommeil du club de NARCY, Bernard MAY précise que le groupe de D2 ne comprend que 23 équipes au lieu de 24. En application du règlement (page 68 de l'annuaire du DNF 2019/2020), le nombre d'accédants de D3 en D2 étant épuisé (quatre premiers de chaque poule), on peut procéder au maintien d'un club. Or, en raison du PV du COMEX du 16 avril 2020 qui dit, en substance, que l'on ne peut déroger à la seule et unique rétrogradation, il est proposé aux membres du Comité de Direction soit de compléter le groupe par une accession supplémentaire, soit de constituer une poule à onze et une poule à douze.

Après passage au vote, il est acté que le groupe de Championnat Départemental 2 ne comportera, pour la saison 2020/2021, que 23 équipes (12 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions).

6.2 Elaboration du calendrier général 2020/2021 et constitution des poules

Bernard MAY indique que la réunion pour l'élaboration du calendrier général 2020/2021 aura lieu le jeudi 9 juillet prochain et celle pour la constitution des poules le jeudi 16 juillet 2020.

Patricia BEAURENAUD indique qu'au vu du grand nombre d'inscrits pour le Coupe de France, 397 clubs contre 365 l'an passé (31 clubs nivernais engagés), un tour de cadrage est prévu le 23 août (6 équipes). Les 1^{er} et 2^{ème} tours de la Coupe de France sont planifiés les 30 août et 6 septembre. Elle indique également que les calendriers seniors F et seniors M ont été validés la veille au Conseil d'Administration Ligue.

La reprise du championnat est fixée le 13 septembre 2020 avec les réserves dues à la situation.

6.3. Mise à jour des commissions

Patrick DUFLOUX annonce que 3 membres de sa commission ne repartiront pas la saison prochaine mais qu'il a contacté plusieurs personnes afin de les remplacer.

7. QUESTIONS DIVERSES

↳ Françoise VALLET

- Le Comité de Direction adresse ses félicitations :
 - à Louis LEBRUN, pour son entrée au Pôle Espoir de Dijon
 - à Dominique ATÉRO pour le bel article sur lui paru sur le site de la LBFC et du DNF.
 - à Romain DEVIN pour son entrée au Centre de Formation de l'AJA en tant qu'apprenti.

- La question des suspensions à temps

Le Comité Exécutif de la F.F.F. avait, abordé, le 11/05/20, la question des suspensions à temps et avait pris la décision suivante : « Indique que l'arrêt définitif des compétitions génère une situation inéquitable entre :

- d'une part, les licenciés actuellement suspendus en nombre de matchs, qui devront attendre la reprise des compétitions pour pouvoir commencer ou finir de purger leur suspension, puisque la purge d'une suspension ne peut avoir lieu qu'à l'occasion de rencontres effectivement jouées,
- d'autre part, les licenciés faisant actuellement l'objet d'une suspension à temps (c'est-à-dire une suspension exprimée en nombre de mois, voire d'années, et non en nombre de matchs) ceux-ci purgeant leur suspension malgré l'arrêt des compétitions.

Le Comité Exécutif, après avoir envisagé plusieurs pistes et examiné leurs avantages et inconvénients respectifs, prend la décision suivante : La période allant du 13/03/2020 au 30/06/2020 ne sera pas incluse dans la purge de toute suspension à temps, quel que soit son quantum et quelle que soit la date à laquelle elle a été prononcée, lorsque l'exécution de la suspension devait avoir lieu, en tout ou partie, pendant ladite période.

Ainsi pour une telle suspension, la purge débutera au 01/07/2020 ou bien redémarrera à compter du 01/07/2020 pour la durée de la suspension qui restait à purger au 13/03/2020.

Pour la mise en œuvre de cette décision, il appartiendra à chaque instance (L.F.P., F.F.F., Ligue, District), en lien avec la Commission qui avait prononcé la suspension, de modifier la date de fin des suspensions concernées et de prévenir le licencié suspendu et son club de la nouvelle date de fin de la suspension.

Le District devait donc se charger de l'information des licenciés et des clubs concernés de la date de fin des suspensions à temps.

Il s'avère toutefois que certains clubs ou licenciés ont formé des recours auprès de la Conférence des Conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) contre cette décision du Comité Exécutif du 11/05/2020.

Dans l'attente de l'issue qui sera donnée à ces contestations, il a été suggéré aux Ligues et aux Districts de ne pas procéder auxdites notifications, étant précisé que si le principe acté par le Comité Exécutif est conforté, une circulaire détaillant les conditions de sa mise en œuvre pratique leur sera transmise.

Courriel reçu de la Direction Juridique ce jour :

Comme évoqué lors des discussions communes, le conciliateur désigné dans le cadre de ces affaires, a estimé qu'un doute pesait sur la légalité de la mesure ainsi prise et a proposé à la Fédération de l'annuler. Par conséquent, afin d'éviter un surplus de contestations en cette fin de saison particulière, le Comité Exécutif a décidé de suivre les recommandations du CNOSEF.

Dès lors, **les dates d'exécution des suspensions à temps ne devront faire l'objet d'aucune modification et leur purge pourra prendre en compte la période allant du 13 mars au 30 juin 2020, quand bien même aucune compétition n'a eu lieu.**

Le Comité Exécutif souhaite toutefois aborder à nouveau le sujet de la purge des sanctions à l'occasion de sa réunion du 8 juillet 2020.

Remise de dotations Opération 2^{ème} étoile, Foot loisirs, maillots Coupe de France

Cette remise officielle avait été prévue au District mais la pandémie en a obligé le report.

Cependant comme les clubs étaient en attente de leurs dotations, cette remise a été faite en extérieur, pour bien respecter les consignes sanitaires liées à la COVID 19 en présence de Françoise VALLET, Alain ALDAX, Anthony ARCHAMBAULT et Nicolas TREPKA.

↳ **Joseph BERFORINI** demande s'il est possible d'effectuer un suivi hebdomadaire des licenciés suspendus. L'extraction Foot2000 des joueurs suspendus sera faussée par un manque d'informations puisque le logiciel n'est pas en mesure de contrôler la possible participation de joueurs suspendus avec une équipe de Ligue et vice versa. Il faudrait donc le faire « manuellement ».

↳ **Dominique ATERO** indique que le jeune arbitre Théophile BEZE avait déjà été nommé lors du PV du CD du 1^{er} juillet 2019.

↳ **Patrick PONSONNAILLE** annonce que le club de Cosne/Loire recevra les tests physiques d'arbitres de Ligue le 5 septembre 2020.

↳ **Jean-Claude MEIGNEN** déclare être satisfait des renouvellements des demandes de licences arbitres puisque 48 clubs ont déjà fait le nécessaire sur Footclubs.

↳ **Daniel FONTENIAUD :**

- Annonce qu'un groupe de travail a été constitué concernant la limite de participation des U16F en seniors.
- Etablit un rapide point sur la mutualisation de l'ETR qui sera à l'ordre du jour du prochain bureau de Ligue le 10 juillet 2020.

↳ **Alain BUCHETON** revient sur l'édition de l'annuaire 2020/2021. Après débats, il est acté que l'annuaire papier sera reconduit et distribué aux clubs lors de l'Assemblée Générale fixée fin octobre 2020. Une mise à jour informatique sera faite dès la connaissance du nouveau Comité de Direction.

↳ **Bernard FRANCE** demande si les licences 2019/2020 « Membres Officiels » peuvent être valables jusqu'à l'Assemblée Générale Elective fixée en octobre 2020. Elles devront être renouvelées dès le début de saison.

Agenda des prochaines réunions :

Bureau :

Dans la semaine du 17 au 22 août (date à définir).

Comités de Direction :

- CD électronique pour validation du calendrier seniors et des poules (date à définir).
- En présentiel, le mardi 25 août 2020 à 17h30.

Fin de la séance à 21h00.

La Présidente du District : Françoise VALLET



Les Secrétaires de séance : Bernard MAY et Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.